

## DGE 2007

Le Maire informe l'Assemblée des opérations éligibles à la Dotation Globale d'Équipement (DGE) pour l'année 2007.

A ce titre, il propose de présenter :

- une nouvelle tranche du dossier de restructuration-extension de la Mairie, dont les travaux viennent de débuter,
- le projet d'aménagement de voirie dans le quartier de Boquello, qui devrait débuter au second semestre 2007 et qui, face au refus d'un propriétaire de céder 18 m<sup>2</sup> d'emprise de façon amiable, nécessitera la mise en œuvre d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Elle sera précédée d'une enquête publique qui se déroulera du 16 avril au 2 mai 2007, Monsieur NICOL ayant été désigné comme Commissaire Enquêteur.

**Le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le projet de restructuration-extension de la Mairie pour un coût total de 1.247.228 € HT et **DEMANDE** qu'une quatrième tranche de travaux, pour un montant de 529.728 € HT soit retenue au titre de la DGE pour 2007,
- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un giratoire à la sortie de Boquello pour un coût de travaux de 148.990 € HT et **DEMANDE** que ces travaux soient retenus au titre de la DGE pour 2007.

## TARIFS 2007

**Le Conseil Municipal ADOPTE :**

- le principe d'une augmentation de tous les tarifs de 2%, à l'exception des travaux qui subissent une hausse de 5%.
- le principe d'une facturation pour la location d'une salle de réunion par les Syndics.

## ECOLE MATERNELLE

Le Maire informe l'assemblée du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 20 décembre 2006 l'informant du projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle.

Affichant son désaccord avec la politique de l'Éducation Nationale qui tend peu à peu vers la suppression de l'école maternelle, **le Conseil Municipal REFUSE** la fermeture d'une classe à l'école maternelle à la rentrée 2007 et motive sa position dans un long courrier lu et approuvé

en séance demandant à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revoir sa décision, en faisant valoir :

- La politique sociale de logement menée par la Commune favorisant l'accueil de familles avec enfants,
- Le développement de la Commune de Trébeurden depuis l'approbation du PLU,
- L'absence de solution collective type crèche et le coût d'une assistante maternelle,
- Le surnombre des élèves par classe,
- Le devenir d'une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé d'École Maternelle),
- L'effectif prévu à la rentrée 2007 qui devrait être identique à celui de la rentrée 2006 (135 élèves).

## ECOLE PRIMAIRE

**1 – Travaux à court terme**

- ♦ Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de prévoir des travaux dans les locaux de l'école primaire. Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité des locaux, il est envisagé de réaliser rapidement le transfert de la classe située à l'étage du bâtiment ancien. Toutefois, l'affectation des locaux s'opérera en 2 temps.
- ♦ Pendant les vacances de février, il a été procédé à une première série de déménagements limitée à la classe de Monsieur Pennec (située à l'étage du bâtiment ancien), à la BCD et à la Garderie.
- ♦ Les derniers déménagements, programmés cet été, concerneront l'espace enseignants, la salle informatique et à nouveau la classe de Monsieur Pennec.

**Le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la réalisation des travaux d'aménagements prévus à l'école primaire dont le coût estimatif est fixé à 8.360 € HT,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor au titre des aides accordées pour la réalisation de travaux dans les écoles du 1er degré.

**2 – Création de nouvelles classes**

Le Maire informe l'Assemblée qu'à l'issue des réflexions menées par la commission ad-hoc concernant la création de nouvelles classes, ainsi que de la pré-étude réalisée par le CAUE, il paraît opportun d'entreprendre une étude d'urbanisme afin de disposer de

solutions pertinentes permettant d'augmenter le nombre de classes.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation en vue de la réalisation d'une étude d'urbanisme portant sur la zone proche de l'école primaire,
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor pour la réalisation de l'étude.

## DENOMINATIONS DES ECOLES ET RUES

Le Maire informe l'Assemblée de la réflexion menée depuis plusieurs mois pour identifier les écoles, certaines rues et lieux de la commune et demande à Melle LE PROVOST de rappeler le contexte et de faire des propositions aux membres du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal APPROUVE** les dénominations suivantes :

- Ecole primaire : Jean Baptiste LE CORRE
- Ecole maternelle : La Roche Mignonne
- Rue du stade : Rue Pierre MARZIN
- Rue " du cimetière " : Rue Jean Pierre PINOT
- Lotissement du Gavel : Rue de Milliau et venelle de Milliau
- Esplanade de Trozoul/Tresmeur : Esplanade Aristide BRIAND

## PLANETARIUM

Le Maire informe l'assemblée de la lettre de Monsieur le Président de la SAEM du Planétarium en date du 19 décembre 2006 l'informant, dans le cadre des opérations de liquidation de la structure, de la nécessité de renoncer à la créance en compte courant.

**Le Conseil Municipal :**

- Vu la délibération du 08 février 2002 approuvant le versement d'une participation à hauteur de 9.604 €,
- **APPROUVE** le renoncement à la créance en compte courant (capital et intérêts) versée à la SAEM du planétarium de Bretagne.

## FOYER DU GAVEL

**Le Conseil Municipal EMET** un avis favorable au projet d'agrandissement du foyer du Gavel afin d'intégrer, en particulier pour des questions de sécurité (interventions nocturnes), les résidents des cinq pavillons dans la structure principale.

En outre, cette opération permettrait de libérer les cinq pavillons, propriété de Côtes d'Armor Habitat, qui deviendraient des logements locatifs.